

**Procès-verbal**  
**Rencontre du CÉ**

10/01/2024 — 18h30 / Salle de conférence

Membres Présents	Membres absents
<p><i>M. Mathieu Bolduc, parent</i>  <i>Mme Véronique Verdi, parent</i>  <i>Mme Caroline Roberge, parent</i>  <i>M. Abdelhafid Mzaiti, parent</i>  <i>M. Jean-François Brière, enseignant</i>  <i>Mme Stéphanie Tremblay, enseignante</i>  <i>Mme Véronique Ciarla, psychoéducatrice</i>  <i>Mme Cynthia Fiorito, employé soutien</i>  <i>M. François Grondin, parent</i>  <i>Mme Marie-Josée Tardif, classe principale SDG</i>  <i>Mme Dominique Lacroix, parent</i></p>	<p><i>Mme Gabrielle Gonzalez, parent substitut</i>  <i>Mme Perle Courchesne, enseignante</i>  <i>Chloé De Carufel, directrice adjointe</i>  <i>M. François Bouthillette, OPP</i></p>
Invités	
<p><i>Isabelle Cossette, directrice adjointe</i></p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
1.	<b>Ouverture de la séance</b>	<i>La rencontre a débuté à 18h30, nous avons le quorum.</i>	
2.	<b>Mot de bienvenue vérification des présences  Nomination d'un(e) secrétaire pour la rencontre</b>	<i>M. D'Asti partagera ses notes personnelles aux membres et ces derniers pourront les compléter pour bâtir le procès-verbal de la rencontre.</i>	
3.	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour du 6 décembre 2023</b>	<i>M. D'Asti nous présente l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté au Varia.</i>	<p><b><i>Résolution no 1 :</i></b> <b><i>Les membres du CÉ adoptent l'ordre du jour de la rencontre du 10 janvier 2024.</i></b></p> <p><b><i>Proposée par : M. Mzaïti</i></b> <b><i>Secondée par : M. Grondin</i></b></p> <p><b><i>La résolution est adoptée à l'unanimité.</i></b></p>
4.	<b>Adoption du compte-rendu 1<sup>er</sup> novembre 2023.</b>	<i>Les membres ont reçu le procès-verbal de la rencontre du 1<sup>er</sup> novembre par courriel pour en prendre connaissance (Annexe A). Aucun ajout et aucune modification n'est apporté.</i>	<p><b><i>Résolution no 2 :</i></b> <b><i>Les membres du CÉ adoptent le procès-verbal de la rencontre du 1<sup>er</sup> novembre 2023.</i></b></p> <p><b><i>Proposée par : Mme Fiorito</i></b> <b><i>Secondée par : Mme Verdi</i></b></p>

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
			<i>La résolution est adoptée à l'unanimité.</i>
5.	<i>Suivi du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2023</i>	<p><i>Suivi :</i></p> <p><i>11.2 - Document « Forms » à envoyer à tous les parents des élèves de l'école afin de sonder quels sujets et quels types d'activité pourraient les intéresser comme formation.</i></p> <p><i>Mme Ciarla nous présente le document FORMS qui sera envoyé aux parents pour sonder leur intérêt pour des formations et le type de formation qu'ils aimeraient vivre.</i></p> <p><i>Les membres du CÉ proposent des modifications au document.</i></p> <p><i>Mme Ciarla apportera les corrections et modifications demandées et nous enverra le document final par courriel afin d'en faire l'approbation finale avant de l'envoyer aux parents.</i></p>	
6.	<i>Nouvelles de l'OPP (M. Bouthillette)</i>	<p><i>M. Bouthillette nous a fait parvenir les nouvelles de l'OPP par courriel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Financement BôSapin : on aura les résultats bientôt.</i></li> <li><i>• Financement Walmart : je ferai la demande de financement le 1er février prochain comme prévu. On devrait obtenir 1 000 \$.</i></li> <li><i>• Nager pour survivre : je suivrai avec attention les détails de votre côté et l'OPP sera là pour aider.</i></li> </ul>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Génie en herbe : j'ai recruté des parents pour aider à démarrer le tout à l'école. Il faudra savoir s'il y a de l'intérêt de certains profs (5e/6e année)</i></li> <li>• <i>Petits entrepreneurs : je vais vous envoyer un courriel avec le fonctionnement d'ici le 20 janvier. Les profs intéressés pourront tâter le pouls avec les élèves. L'école Notre-Dame-des-Victoires est prête à nous accueillir pour faire un plus gros événement.</i></li> <li>• <i>En lien avec l'éclipse solaire totale du 8 avril 2024, il y a beaucoup d'activités au planétarium avec les écoles. Je ne sais pas si les profs étaient intéressés par ceci.</i></li> </ul> <p><a href="https://espacepourelavie.ca/activites-educatives/eclipse-totale-qui-cache-le-soleil">https://espacepourelavie.ca/activites-educatives/eclipse-totale-qui-cache-le-soleil</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Du lundi au vendredi du 23 janvier au 5 avril 2024 (sauf du 2 au 10 mars), il y a une activité gratuite au planétarium de 13:15 à 14:15.</i></li> <li>○ <i>Le 8 avril 2024, une éclipse de Soleil sera visible depuis le Québec! Pour cette occasion, les élèves rencontreront virtuellement un.e astronaute du Planétarium à bord de son vaisseau spatio-temporel. Leur objectif : démystifier le phénomène des éclipses et apprendre comment les observer.</i></li> </ul> <p><i>Ensemble, ils partiront à la recherche des plus belles éclipses du Système solaire et découvriront pourquoi les éclipses solaires sur Terre sont si uniques.</i></p>	
7.		Mme Tardif nous présente les nouvelles du SDG :	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
	<i>Nouvelles du Service de garde</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a plusieurs absents chez les éducatrices du SDG, ce qui accentue davantage la pénurie de personnel au SDG.</li> <li>• Nos classes du secteur Accueil accueilleront 14 nouveaux élèves d'ici jeudi prochain. Ces élèves viennent augmenter la clientèle au dîner.</li> <li>• Nous procédons à l'embauche de nouveaux surveillants de dîner pour pallier ce manque de personnel. M. Amer Toudert a été embauché cette semaine.</li> <li>• Un questionnaire a été soulevé sur la communication entre les parents et le SDG. Plusieurs parents se sont plaints de ne pas recevoir de retour et de réponse quand ils écrivent et communiquent avec le SDG.</li> <li>• Mme Tardif et M. D'Asti mentionnent qu'ils examineront et apporteront des solutions à la problématique.</li> </ul>	
8.	<i>Points de décision :</i>		
	<p>8.1 <i>Code de vie</i></p> <p>8.1.1.1 <i>Modification - ajout - appareils numériques à l'école</i></p>	<p><i>Présentation de la modification concernant les appareils numériques à l'école (Voir Annexe B).</i></p> <p><i>Le 4 octobre 2023, le Conseil des ministres a approuvé la <u>Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des</u></i></p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<p><u>services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire.</u></p> <p><b><u>Précisions sur la Directive</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'interdiction vise le cellulaire, les écouteurs et autres appareils mobiles personnels de toute nature (ex. : tablette, montre intelligente, etc.).</li> <li>• L'interdiction s'applique uniquement dans les locaux où sont dispensés des services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire. Ceci exclut les autres espaces d'un établissement (ex. : cafétérias, couloirs, casiers, etc.) et ceux où sont dispensés des services complémentaires.</li> </ul> <p><b><u>Exemptions prévues à la Directive</u></b></p> <p>L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels est permise lorsque :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Requête par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant</li> <li>2. Requête par l'état de santé d'un élève</li> <li>3. Requête par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</li> </ol> <p>Afin d'appliquer ces exemptions, les membres du personnel concerné devraient laisser une trace écrite des raisons pour lesquelles l'utilisation en question est requise. Ces traces peuvent prendre les formes suivantes en fonction des différentes situations :</p>	<p><b><u>Résolution no 3</u></b></p> <p><b>Les membres du CÉ de l'école Louis-Dupire approuvent la modification à ajouter au Code de Vie de l'école 2023-2024 sur l'utilisation des appareils numériques à l'école (voir Annexe B) en ajoutant une petite précision au règlement:</b></p> <p><b><u>Proposition de règlement en respectant l'esprit de notre code de vie-école (extrait du Code de vie) :</u></b></p> <p><b>3.6 Les outils technologiques autorisés en classe sont utilisés à des fins pédagogiques seulement.</b></p> <p><b>Proposée par : M. Mzaïti</b> <b>secondée par : Mme Roberge</b></p> <p><b>La résolution est adoptée à l'unanimité</b></p>

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un écrit à la direction d'établissement (DÉ) qui précise la nature des interventions pédagogiques requérant l'utilisation d'un appareil mobile</li> <li>• Un billet médical qui justifie l'utilisation d'un appareil mobile</li> <li>• Une inscription au plan d'intervention de l'élève qui justifie l'utilisation de l'appareil mobile et qui convient des modalités entourant son utilisation (ex. : L'élève peut utiliser un appareil mobile personnel [nommer le type d'appareil] aux fins suivantes : [décrire les situations pour lesquelles l'usage est autorisé] et selon les modalités suivantes : [décrire les modalités (ex. lors d'examen, en période de travail individuel, etc.). Les élèves et les parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.)</li> </ul> <p><b><u>Modalités d'application de la Directive</u></b></p> <p>La Directive prévoit que le CSSDM doit s'assurer de mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour interdire l'utilisation des appareils mobiles par les élèves. Toutefois, le choix des modalités d'application de la Directive appartient à chaque établissement.</p>	
	<p>8.1.1.2 -- Les critères de sélection de la Direction d'école</p>	<p>Le CSSDM a revu son échéancier et sa procédure pour la nomination des Directions d'école dans les différents établissements. Le centre scolaire demande maintenant à tous les conseils d'établissement de définir le profil de gestionnaire et les critères de sélection de la direction de son établissement.</p> <p>M. D'Asti revoit avec les membres du CÉ le cadre légal de cette consultation. Il explique l'origine de ses travaux par les RH et la procédure pour la nomination des directions.</p>	<p><u>Les membres du CÉ ont rempli le formulaire FORMS.</u></p>

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
	8.1.1.3--- Sorties éducatives	<p>La consultation se fait à l'aide d'un formulaire FORMS.</p> <p>De nouvelles sorties culturelles sont présentées pour approbation aux membres du CÉ (Voir Annexe C).</p>	<p><b>Résolution no 4 :</b> Les membres du CÉ approuvent le calendrier des sorties culturelles présenté à la rencontre du 10 janvier 2024 (Voir Annexe C)</p> <p>Proposée par : M. Brière Secondée par : M. Grondin</p> <p>La résolution est adoptée à l'unanimité.</p>
9	<p><b><u>Points d'information</u></b></p> <p>9.1 Grèves et Plan de rattrapage</p>	<p>Nos élèves n'ont pas eu de cours depuis le 21 novembre dernier, jour de déclenchement des différentes grèves. Plusieurs activités ont dû être reportées ou annulées.</p> <p>Comme vous le savez, des ententes de principe ont été conclues entre le gouvernement du Québec et les différents syndicats représentant le personnel de l'école. Ententes qui devront être entérinées par les instances syndicales pour les officialiser au cours des premières semaines de janvier. Les grèves sont donc levées.</p> <p>Pour le moment à notre école, aucune modification n'est apportée au calendrier scolaire prévu, si des changements survenaient, nous vous aviserons. Ainsi, le 8 janvier prochain était une journée pédagogique qui était prévue à notre calendrier scolaire de 2023-2024. Les cours réguliers ont repris le mardi 9 janvier à l'heure habituelle.</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<p><i>Des mesures d'atténuation organisées par le CSSDM et un plan de rattrapage seront mis sur pied par le Ministère pour le retour de tous les élèves et pour soutenir les élèves plus vulnérables.</i></p> <p><i>Le ministre de l'Éducation a présenté le Plan de rattrapage dans les médias ce mardi 9 janvier.</i></p> <p><i>Il y aura un ajout de 300 millions de dollars qui sera réparti parmi les Centres scolaires de la province.</i></p> <p><i>Le Plan se divise en 2 catégories d'interventions et d'activités possibles : un rattrapage académique et des changements au calendrier scolaire. Voici, ci-dessous, les mesures qui touchent les élèves de notre école :</i></p> <p><b><u>Rattrapage académique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ajout à la mesure de tutorat en dehors des heures de classe des élèves et de votre tâche</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Sur une base volontaire</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Mesures spécialisées (professionnelles et TES)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Activités en sous-groupe pour les élèves ayant des difficultés de comportement, ayant des difficultés dans leurs relations interpersonnelles, souffrant d'anxiété, etc.</i></li> <li>○ <i>Sur une base volontaire</i></li> </ul> </li> </ul>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Francisation et secteur Accueil – ajout de ressources</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Mise sur pied d'activités de soutien</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Une aide de 45 millions de dollars est prévue pour les organismes communautaires qui aimeraient offrir des camps de jour pédagogiques ou de soutien en soirée.</i></li> <li>• <i>Une offre de rattrapage peut être mise sur pied pendant la semaine de relâche</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Camp pédagogique</i></li> <li>○ <i>Autres activités</i></li> <li>○ <i>Sur une base volontaire</i></li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Modifications au calendrier scolaire et aux épreuves ministérielles</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nouveau calendrier des épreuves ministérielles de mai et de juin à venir</i></li> <li>• <i>Nouvelle pondération pour les épreuves ministérielles (examen = 10% de la note finale)</i></li> <li>• <i>Le Programme régulier doit être enseigné --- pas seulement les savoirs essentiels</i></li> <li>• <i>Reporter la fin et le bulletin de la 2<sup>e</sup> étape</i></li> </ul>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<p><i>Les équipes-écoles ont jusqu'au 19 janvier 2024 pour identifier les besoins des élèves et préparer le Plan de rattrapage local.</i></p> <p><i>Le Plan sera présenté aux parents dans la semaine du 22 janvier 2024.</i></p> <p><i>Les activités en lien avec ce Plan de rattrapage devraient débuter dans la semaine du 29 janvier 2024.</i></p> <p><i>Étant offert sur une base volontaire aux parents des élèves et aux membres du personnel, le Plan sera bâti selon les ressources disponibles.</i></p>	
9	9.2 Tutorat	<p><i>Nous avons déjà une mesure financière disponible pour offrir le tutorat en sous-groupes d'élèves de même niveau en mathématiques et en français est de retour cette année.</i></p> <p><i>Les enseignants ont déjà répertorié 138 élèves pour faire suite aux résultats de la 1<sup>re</sup> étape et ces derniers pourront bénéficier de tutorat en sous-groupe de 3 à 10 élèves (32 sous-groupes).</i></p> <p><i>Chacun des sous-groupes pourra bénéficier de 10 heures de tutorat.</i></p> <p><i>Ce nombre de groupes et d'heures de tutorat sera bonifié avec la mise en œuvre du Plan de rattrapage.</i></p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
	9.3 Nouvelle date pour les rencontres individuelles de parents (1 <sup>re</sup> étape)	<i>Les rencontres individuelles de parents qui étaient prévues le 23 novembre dernier sont reportées à une date ultérieure. Nous aurons plus de précisions sur la date de report de ces rencontres au cours des prochains jours. Nous vous la communiquerons le plus rapidement possible.</i>	
	9.4 Projet éducatif	<i>Les travaux qui étaient prévus le 24 novembre dernier sur le choix des moyens pour atteindre nos objectifs et nos cibles des orientations choisies ont été remis à la journée pédagogique du 26 janvier prochain.</i>	
	9.5 Programme « Nager pour survivre » -- Mise à jour	<p><i>L'an dernier, nous avons manifesté le désir de participer au programme d'initiation à la natation « Nager pour survivre ». Nous avons eu quelques précisions sur le programme et nous voulons confirmer l'intérêt des groupes qui aimeraient y participer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le programme s'adresse aux jeunes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année</i></li> <li>• <i>Le programme est composé de 3 séances pratiques de 60 minutes à la piscine (moniteurs) et de 3 séances théoriques en classe (Titulaire)</i></li> <li>• <i>Un certificat est remis à l'élève à la fin du cours</i></li> <li>• <i>L'accès à la piscine est gratuit, mais l'horaire des disponibilités n'est pas encore défini</i></li> <li>• <i>Il y a des frais d'inscriptions – 1 000\$ / gr de 24 --- remboursements possible d'une partie de ces frais.</i></li> <li>• <i>Les animateurs-sauveteurs (partenariat avec le club de natation de l'Est de Montréal) sont au frais de l'école – le</i></li> </ul>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<p>coût d'un sauveteur et d'un moniteur est de 76,12\$ / heure</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le ratio est de 1 moniteur-sauveteur pour 12 élèves. La capacité maximale par groupe est de 24 élèves.</li> </ul> <p><i>En connaissant le nombre de groupes intéressés, nous pourrions évaluer les coûts possibles et notre capacité à vivre l'activité.</i></p> <p><i>Voici, plus d'informations sur le programme: <a href="https://nagerpoursurvivre.com/fr/nager-pour-survivre/">https://nagerpoursurvivre.com/fr/nager-pour-survivre/</a></i></p> <p><b><u>Groupes intéressés selon la piscine, le budget et les heures :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>8 groupes --- (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année + un groupe T-31)</li> </ul> <p><i>*** Nous avons contacté la responsable de l'équipe de vélo qui était commandité par notre école au Défi Pierre Lavoie l'an passé. Nous allons bientôt connaître les sommes amassées qui reviennent à notre école et voir si ce sera suffisant pour financer l'activité.</i></p>	
10	<b><i>Nouvelles du représentant au Comité de parents du CSSDM</i></b>	<i>M. Bolduc, le représentant de l'école au comité de parents du CSSDM, nous présente les nouvelles du comité de parents.</i>	



N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Résolutions
		<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>La dernière rencontre portait sur le Plan triennal des immeubles (PTRDI) afin de comprendre l'info donnée par ce Plan et le rôle que les membres du CÉ jouent en approuvant ce Plan chaque année.</i></li></ul>	
11	<b>Varia :</b>	<i>Aucun point ajouté</i>	
12	<b>Questions du public (10 minutes)</b>	<i>Aucune question.</i>	
13	<b>Levée de l'assemblée</b>	<i>La rencontre s'est terminée 20h 50</i>	

Mathieu Bolduc, Président CÉ